



## Saint-Antoine-sur-Richelieu

**PROCÈS-VERBAL** DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 5 avril 2022 et tenue en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;  
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2  
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;  
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;  
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5  
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6.

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

### 1. Séance ordinaire

---

2022-04-93

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

**CONSIDÉRANT L'**avis public du 29 mars 2022 en lien avec la séance ordinaire du 5 avril 2022 à 20 h;

**CONSIDÉRANT LES** consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 5 avril 2022 est ouverte par le maire à 20 h.

2022-04-94

1.1 Adoption de l'ordre du jour

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public :

- 10.1 École Georges-Étienne Cartier - Appui pour une direction générale à temps plein
- 10.2 Embellissement des paysages de Saint-Antoine-sur-Richelieu – formation d'un comité
- 10.3 Maison de la culture Eulalie-Durocher - Remplacement des portes de garage

**ADOPTÉE**

2022-04-95

1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022.

**ADOPTÉE**

1.3 Période de questions générales

---

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers

---

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.

2022-04-96

1.5 Résolution en solidarité avec le peuple ukrainien

---

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise est d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

**CONSIDÉRANT QUE** les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien se sont multipliés, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**IL EST PROPOSÉ** par Marc-André Girard-Provost, appuyé par Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**QUE** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**QUE** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**QUE** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**QUE** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

### **ADOPTÉE**

## **2. Dépôt de documents**

---

- 2.1 Résolution du conseil de la ville de Sorel-Tracy en lien avec la limitation de vitesse sur le Richelieu
- 2.2 Résolution du conseil de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel en lien avec la limitation de vitesse sur le Richelieu

## **3. Finances**

---

### **3.1 Comptes à payer**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2022 pour une somme de 147 224,85 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 416 244,85 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 61 297,38 \$.

### **ADOPTÉE**

2022-04-97

#### **4. Administration**

---

##### 4.1 Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec (CMQ)

---

2022-04-98

La directrice générale, madame Cynthia Bossé dépose les rapports de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ) portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 ainsi que sur la transmission des rapports financiers.

Les membres du conseil ont reçu ces rapports ainsi que les lettres signées par mesdames Vicky Lizotte et Nancy Klein, vice-présidentes à la vérification 72 heures avant la présente assemblée. Les membres du conseil en ont pris connaissance.

#### **ADOPTÉE**

##### 4.2 Association des plus beaux villages du Québec – AGA 2022 - inscription et hébergement

---

2022-04-99

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le maire souhaite participer à l'évènement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée se déroule à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup et aura lieu sur 2 jours, soit les 19 et 20 mai 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation du maire, Jonathan Chalifoux, à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec et qu'à cette fin soit décrété un budget de 593\$ plus les taxes applicables pour l'inscription, deux nuitées et les repas.

#### **ADOPTÉE**

##### 4.3 Adoption : Règlement numéro 2022-01 - Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

---

2022-04-100

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu ledit projet de règlement plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité :

**QUE** dispense de lecture est faite;

**QUE** le « Règlement numéro 2022-01 - Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

- 4.4 Adoption : Règlement numéro 2022-02 : Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
- 

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu ledit projet de règlement plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par David Cormier et résolu à l'unanimité :

**QUE** dispense de lecture est faite;

**QUE** le « Règlement numéro 2022-02 : Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu » est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

- 4.5 Ressources humaines – madame Marie-Claude Bruneau - adjointe à la direction - démission
- 

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission de madame Marie-Claude Bruneau au poste d'adjointe à la direction en date du 1<sup>er</sup> avril 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité :

**DE** prendre acte de la démission de madame Marie-Claude Bruneau au poste d'adjointe à la direction en date du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le conseil la remercie pour son bon travail.

**ADOPTÉE**

- 4.6 Programme d'assurance collective et contrat d'assurance collective – FQM - adhésion
- 

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un

2022-04-101

2022-04-102

2022-04-103

programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »)

**CONSIDÉRANT** que la FQM a donné le mandat à sa filiale FQM Assurance inc., courtier en assurance collective, de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et des services financier, c. D-9.2*;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

**CONSIDÉRANT** que le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

**CONSIDÉRANT** que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régi par le Contrat à intervenir;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu confie à la FQM Assurance inc., et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

#### **ADOPTÉE**

- 4.7 Ressources humaines – madame Jacinthe Meilleur - adjointe à la direction – embauche permanente
- 

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Marie-Claude Bruneau au poste d'adjointe à la direction en date du 1<sup>er</sup> avril 2022;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité que soit embauché en permanence madame Jacinthe Meilleur au poste d'adjointe à la direction à raison d'environ 20 heures par semaine et que soit mandatée Cynthia Bossé, directrice générale à signer l'entente de travail.

#### **ADOPTÉE**

- 4.8 Ressources humaines – adjointe à la direction - nouvelles descriptions de tâches – répartition des tâches
- 

**CONSIDÉRANT** l'embauche de madame Jacinthe Meilleur, à temps partiel, au poste d'adjointe à la direction;

2022-04-104

2022-04-105

**CONSIDÉRANT** que toutes les tâches reliées au poste d'adjointe à la direction ne pourront pas être effectuées par Madame Meilleur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité que la description des tâches soit revue et modifiée afin de répartir certaines tâches et que soit présentées, pour adoption, les descriptions de tâches amendées à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

4.9 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal -  
année 2022 – modification

---

Reporté à une séance ultérieure.

4.10 Ressources humaines – embauche chef d'équipe aux travaux  
publics

---

**CONSIDÉRANT LA** résolution 2022-02-47 relative à l'appel de candidatures et la formation d'un comité de sélection pour un poste de chef d'équipe, journalier aux travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers, de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, à embaucher la personne retenue par le comité de sélection à la suite des entrevues et à signer l'entente de travail à intervenir.

**ADOPTÉE**

4.11 80<sup>e</sup> Congrès de la FQM – participation

---

**CONSIDÉRANT LA** tenue de la 80<sup>e</sup> édition du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au palais des congrès à Montréal;

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la FQM est le plus grand rassemblement du monde municipal au Québec, réunissant chaque année quelques 2 500 participants,

**CONSIDÉRANT QUE** le Congrès de la FQM sera un moment phare pour la collaboration et le partage des meilleures pratiques;

2022-04-106

2022-04-107

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la participation de monsieur Jonathan Chalifoux, maire, au congrès se tenant du 22 au 24 septembre 2022 et d'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que les frais inhérents.

**ADOPTÉE**

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

---

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars 2022 et les prévisions des dépenses du mois d'avril 2022

---

Le rapport d'activités du Service de sécurité incendie pour le mois de mars 2022, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'avril 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvées les dépenses pour le mois de mars et que soient autorisées les prévisions pour le mois d'avril 2022 au montant de 1 220 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

5.2 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu : rapport annuel d'activités pour l'année 2021 (an 5)

---

**ATTENDU QUE** le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est présentement en vigueur;

**ATTENDU QUE** l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter celui-ci (*le schéma*) par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**ATTENDU QU'**à cet effet, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit adopter son rapport d'activités pour l'année 2021, correspondant à l'an 5 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

2022-04-108

22-04-109

**ATTENDU QUE** le directeur en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a procédé à la préparation du rapport annuel d'activités tel que le requiert la Loi, lequel a été porté à l'attention des membres du Conseil;

**ATTENDU QU'**à même ce rapport, certains correctifs ont été effectués quant aux indicateurs de performances pour les années 1 à 4, soit pour les années 2017 à 2020, de l'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

**ATTENDU QUE** ce faisant, le rapport d'activités pour l'année 2021 préparé et déposé contient donc les valeurs officielles au niveau des tableaux indicateurs de performance pour les cinq années d'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la MRCVR;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport déposé par le directeur en sécurité incendie et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU QUE** le rapport doit être transmis à la MRCVR afin que cette dernière procède à la transmission de celui-ci au ministre de la Sécurité publique

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le rapport d'activités pour l'année 2021 de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, incluant le plan de mise en œuvre 2021 et, correspondant à l'an 5 du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisée 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, soit et est adopté tel que déposé, tel que requis par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

**QUE** les valeurs inscrites dans les tableaux d'indicateurs de performance de ce rapport soient et sont les valeurs officielles couvrant les cinq années d'application du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisée 2017-2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**QUE** ce rapport soit transmis à la MRC de La Vallée-du-Richelieu avec une copie de la présente résolution en vue de la transmission, par cette dernière, au ministère de la Sécurité publique, tel que requis.

**ADOPTÉE**

5.3 Camion incendie autopompe # 217 – Hors service

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspection annuelle du camion incendie autopompe #217 datant de 1996 et de sa pompe datant de 1978 qui l'a mis hors circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte de ce véhicule à un impact sur le niveau d'efficacité du service à répondre aux interventions et à remplir nos obligations d'entraide envers les municipalités voisines tout en conservant une couverture de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** dans certaines parties de notre territoire la gestion de l'eau est un enjeu majeur lors d'activités d'extinction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'un nouveau véhicule autopompe est prioritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la Loi, une municipalité doit dénoncer à l'appel d'offres, son intention de procéder au financement du véhicule par crédit-bail

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soient mandatés la directrice générale et le directeur du service incendie à produire un appel d'offres pour l'achat d'un nouveau véhicule autopompe;

**QUE** ce conseil décrète que pour pourvoir au paiement de ce véhicule, soit contracté un crédit-bail et amorti sur 10 ans, le tout, conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

**6. Transport et travaux publics**

6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour le mois de mars 2022 et les prévisions des dépenses du mois d'avril 2022

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les travaux publics.

Le rapport du service des travaux publics pour le mois de mars 2022 est déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

## **7. Hygiène du milieu**

---

Aucun sujet à traiter.

## **8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque**

---

### 8.1 Dépôt du rapport du service de la vie culturelle et communautaire pour le mois de mars 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'avril 2022

---

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de mars 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'avril est déposé.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisés les prévisions des dépenses pour avril 2022 pour un montant de 27 500 \$, plus les taxes applicables, ce qui inclut :

- La Fête Nationale;
- La soirée de reconnaissance des bénévoles;
- L'inauguration de la sculpture de la Place Dompierre sur mer;
- L'implantation du mini-putt;
- L'aménagement d'une plage urbaine au Centre Communautaire;
- L'achat de vêtements pour le service des loisirs.

### **ADOPTÉE**

### 8.2 Dépôt du rapport d'activité de la Bibliothèque HDM pour le mois de mars 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois d'avril 2022

---

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, le responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisées les prévisions des dépenses pour avril 2022 pour un montant de 600 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour l'acquisition, entre autres, des livres demandés par les abonnés.

### **ADOPTÉE**

2022-04-111

2022-04-112

8.3 Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu –  
40<sup>e</sup> anniversaire - don

---

2022-04-113

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé un don, d'un montant de 100 \$, pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu.

**ADOPTÉE**

8.4 Politique familiale et environnementale 2022 –  
Saint-Antoine-sur-Richelieu

---

2022-04-114

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se développe et que l'on remarque une forte croissance des familles venant s'installer sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire mettre sur pieds trois (3) différents programmes d'incitatifs financiers afin de favoriser l'implantation de pratiques environnementales, un projet totalisant 8 000 \$ en incitatifs financiers pour la première année d'implantation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à produire une politique pour accorder des incitatifs financiers pour l'acquisition de couches lavables, de produits d'hygiène personnelle et corporelle ainsi que de produits sanitaires réutilisables;

**QUE** ce conseil soit fier d'annoncer qu'une Politique environnementale sera mise sur pied en 2022 et qu'une communication soit produite à cet effet lors du « Jour de la Terre ».

**ADOPTÉE**

8.5 Camp de jour 2022 – autorisation de budget

---

2022-04-115

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour relèvera de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut embaucher du personnel pour la tenue du camp;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur David Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit autorisé monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives, à embaucher le personnel nécessaire à la tenue du camp de jour et qu'il soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité, les ententes de travail;

**QUE** soient confirmés les tarifs 2022 soit 65 \$/semaine pour le camp régulier et 25 \$/semaine pour le service de garde excluant les sorties ponctuelles.

### **ADOPTÉE**

8.6 La récolte – Marché agroalimentaire - autorisation d'installation d'un point de vente

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Récolte – Marché agroalimentaire est une initiative de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et de ses partenaires et sera en fonction à partir du mois de juin 2022 jusqu'au mois d'octobre 2022, plus spécifiquement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu lors d'événements particuliers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Récolte – Marché agroalimentaire est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRCVR;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie le projet depuis le début des démarches de création de la Récolte – Marché agroalimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Récolte – Marché agroalimentaire a fait les démarches pour obtenir les ententes nécessaires avec les organisations, soit la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour être présent sur son territoire pour la période estivale 2022. Les dates seront déterminées d'un commun accord;

**CONSIDÉRANT QUE** la Récolte – Marché agroalimentaire sera localisée dans un lieu à déterminer, une autorisation doit être émise par la Municipalité pour donner l'accès au parc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Germain Pitre, appuyé par Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité :

**QUE** soit autorisé « La Récolte – Marché agroalimentaire » à stationner son camion et sa remorque sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu entre juin et octobre 2022;

**QUE** la présente résolution ne dispense pas le demandeur d'obtenir l'accord de la Fabrique pour l'utilisation de sa propriété;

2022-04-116

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la MRCVR.

**ADOPTÉE**

8.7 La boîte à jardin - autorisation de dépenses - signature du protocole d'entente

---

2022-04-117

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et initiatives citoyennes adoptée le 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance et soutien déposée par les représentants de l'organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Germain Pitre, appuyé par Réjean Collette et résolu à l'unanimité :

**QUE** soit octroyée la reconnaissance de « La boîte à jardin » en tant qu'organisme et initiatives citoyennes;

**QUE** soit accordée, à l'organisme, une contribution de 4 500 \$ sous forme de budget géré par la municipalité et la fourniture de services;

**QUE** soit accepté le protocole d'entente entre la municipalité et La boîte à jardin;

**QUE** soit autorisés conjointement le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

8.8 Journée de l'arbre – achat d'arbustes – autorisation de dépense

---

2022-04-118

**CONSIDÉRANT QUE** la journée de distribution d'arbres, arbustes et vivaces aura lieu le 15 mai 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite faire sa part afin d'avoir un impact social et environnemental positif et durable ainsi que pour assurer que des environnements plus sains prennent racine;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 1 000 \$ pour l'achat d'arbustes fruitiers qui seront remis gratuitement aux citoyens lors de la journée de l'arbre le 15 mai 2022.

**ADOPTÉE**

8.9 Programme « Fonds en Montérégie, on bouge! » – autorisation de dépense

---

2022-04-119

**CONSIDÉRANT** la subvention reçue au montant de 8 600 \$ de Loisir et Sport Montérégie, en collaboration avec Kino-Québec, pour notre projet « Au camp de jour – On bouge! » qui consiste en l'achat de trottinettes, de casques, de EzyRoller, de fanions et de marques de parcours;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise toutes les dépenses et tous les paiements de factures reliées à ladite subvention dont la Municipalité a bénéficié, sans en dépasser le montant, soit 8 600 \$ et qu'une reddition de comptes sera déposée en séance du conseil par la suite

**ADOPTÉE**

8.10 Bail maison de la culture – Chants de Vieilles - renouvellement

---

Reporté au mois de mai.

8.11 « Chants de Vieilles sur Richelieu » – évènement sur l'eau – Quai Ferdinand-Fecteau – amarrage de bateau - autorisation

---

2022-04-120

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, Chant de Vielle ne tiendra pas son festival tel qu'on le connaît;

**CONSIDÉRANT QUE** se tiendra, comme l'an dernier, « Chant de Vielle sur Richelieu » qui consiste en une série de 8 concerts entre Sorel et Chambly les 21 et 22 mai 2022;

**CONSIDÉRANT** la tenue de « Chants de Vieilles sur Richelieu » et d'un happening sur le quai le 22 mai 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement nécessite l'amarrage de bateaux sur le quai Ferdinand-Fecteau pour une période de huit (8) heures consécutives;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité de permettre l'amarrage de bateaux reliés à l'évènement pour plus de huit (8) heures consécutives les 21 et 22 mai 2022, et

d'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

### **ADOPTÉE**

## **9. Urbanisme**

---

### 9.1 Dépôt des rapport mensuels du Service d'urbanisme pour mars 2022

---

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisées au Service de l'urbanisme pour le mois de mars 2022.

### 9.2 Adoption : Règlement 2009-010-1 modifiant le règlement 2009-010 concernant le comité consultatif d'urbanisme

---

**ATTENDU** le « Règlement 2009-010-1 modifiant le règlement 2009-010 concernant le comité consultatif d'urbanisme » en vigueur depuis le 14 janvier 2010;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu ledit projet de règlement plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Germain Pitre et résolu, à l'unanimité :

**QUE** dispense de lecture est faite;

**QUE** le « Règlement 2009-010-1 modifiant le règlement 2009-010 concernant le comité consultatif d'urbanisme » est adopté tel que rédigé.

### **ADOPTÉE**

### 9.3 Rue des prairies – cession des lots 6 430 179, 6 430 180 et 6 430 181

---

**ATTENDU** l'avis de dépôt au cadastre du Québec du 21 février 2022 du plan de lotissement minute no 19793;

**ATTENDU** la résolution 2019-03-052 relative aux immeubles de la rue des Prairies;

**ATTENDU** la résolution 2020-01-019 relative à l'estimation des coûts d'asphaltage pour la rue des Prairies;

2022-04-121

2022-04-122

**ATTENDU** la résolution 2020-02-046 relative à l'octroi de mandat à la FQM pour la préparation d'une estimation détaillée des coûts des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Mayrand, appuyé par Réjean Collette, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité accepte la cession des lots 6 430 179, 6 430 180 et 6 430 181 à titre gratuit.

**QUE** tous les frais reliés à la cession, soient assumés par la copropriété.

**QUE** le conseil mandate le maire, monsieur Jonathan Chalifoux, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer pour la municipalité ledit acte de cession ainsi que l'Entente.

### **ADOPTÉE**

*Pour le point 9.4, le conseiller David Cormier informe l'assistance qu'il s'abstient de participer aux délibérations ainsi que de voter puisqu'il a un intérêt direct à la demande étant propriétaire de l'édifice visé.*

9.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale –  
1035, rue du Rivage – modification des plans et devis

---

2022-04-123

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande du propriétaire afin d'apporter des modifications à son projet qui fait l'objet de la résolution no 2021-04-135 soit, en remplaçant le revêtement extérieur par un clin de bois ou de « CanExel » à la verticale au lieu d'à l'horizontale tel que prévu dans les plans et devis;

**ATTENDU QUE** cette propriété est située à moins de 25 m d'un bâtiment patrimonial situé en périmètre d'urbanisation (1031, rue du rivage) de catégorie 3 et à proximité d'un site patrimonial cité par la municipalité en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (1028, rue du Rivage);

**ATTENDU QUE** par la résolution 2022-03-87, monsieur le maire a mis son droit de veto pour reprendre les délibérations afin que soit présent le conseiller Marc-André Girard-Provost;

**CONSIDÉRANT** les faits nouveaux soumis à l'attention de ce conseil à savoir que le revêtement d'origine est à planche verticale tel qu'apparaissant aux photos soumises par le demandeur;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu que la demande soit soumise à nouveau au CCU pour fins d'analyse.

### **ADOPTÉE**

9.5 Demande de modification à la réglementation - Règlement de lotissement \_ Zone R-11

---

Reporté à une séance ultérieure.

9.6 Calendrier des séances ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – année 2022

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires, tel que prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Mayrand, **APPUYÉ** par Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2022, qui se tiendront au bureau de la mairie au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-Richelieu à 19 h :

13 avril	11 mai	15 juin
13 juillet	17 août	14 septembre
12 octobre	16 novembre	14 décembre

**QU'**une date limite de dépôt de dossier par les citoyens soit ajoutée au calendrier, cette date représentant environ 72 heures avant la date de tenue de la séance.

**ADOPTÉE**

**10. Divers**

---

10.1 École Georges-Étienne Cartier - Appui pour une direction générale à temps plein

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'école représente un vecteur essentiel afin d'assurer la vitalité et le dynamisme d'une petite municipalité comme la nôtre;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale de l'école est une courroie de communication capitale entre celle-ci et les services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis bon nombre d'années, nous observons un roulement important des directions générales à l'école Georges-Étienne Cartier et que cela est dommageable pour les relations avec la municipalité et les projets à bâtir;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste actuel de direction générale à temps partiel ne favorise pas l'enracinement à moyen et long terme d'un « leader » pour l'école Georges-Étienne Cartier;

**CONSIDÉRANT QU'**une présence à temps partiel d'une direction générale provoque une instabilité, une incertitude et un manque de soutien pour le personnel de l'école comme pour les familles, les parents et les enfants de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice de défavorisation de Georges-Étienne Cartier s'est vu accentué de plus de 3 points dans les dernières années et que les besoins pour les élèves se multiplient;

**CONSIDÉRANT QUE** plus d'une centaine de nouveaux foyers s'établiront sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans les prochaines années et que l'École Georges-Étienne Cartier accueillera plus d'élèves dans ses classes;

**CONSIDÉRANT QUE** la solution proposée par le CSSP, soit l'ajout d'une direction-adjointe à temps partiel, ne répond non-seulement pas aux besoins de l'école, du personnel et des citoyens, mais vient complexifier les communications et les relations entre l'école, les familles et les acteurs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle actuel augmente considérablement la tâche pour une direction générale en doublant pratiquement tout le travail à effectuer au quotidien et par le fait même l'empêche de déployer des projets, des partenariats avec la municipalité et un suivi adéquat envers nos enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite construire une relation forte et organique avec l'école;

**IL EST PROPOSÉ** par Germain Pitre, **APPUYÉ** par Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil appuie la résolution CÉ # 21-22-21 de demande au CSSP d'ouvrir un poste à temps plein de direction générale pour l'école Georges-Étienne Cartier;

**QUE** la résolution soit envoyée à :

- Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, ministre de la Justice, de la Langue française, de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, de la Montérégie et leader parlementaire;
- Monsieur Jean-François Roberge, député de Chambly et ministre de l'Éducation;

- 
- Monsieur Luc Lapointe, directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes;
- Madame Nadine Loiselle, présidente du conseil d'établissement.

### **ADOPTÉE**

#### 10.2 Embellissement des paysages de Saint-Antoine-sur-Richelieu – formation d'un comité

---

2022-04-126

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite mettre en valeur la municipalité et la rendre attrayante;

**IL EST PROPOSÉ** par Réjean Collette, **APPUYÉ** par Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit formé un comité d'embellissement des paysages de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**QUE** soit publié une annonce dans la Gloriette invitant les citoyens à s'engager dans ce comité.

### **ADOPTÉE**

#### 10.3 Maison de la culture Eulalie-Durocher - Remplacement des portes de garage

---

2022-04-127

**CONSIDÉRANT** la désuétude et le mauvais état des portes de garage de la Maison de la culture Eulalie-Durocher et qu'il y a lieu de les remplacer;

**IL EST PROPOSÉ** par Germain Pitre, **APPUYÉ** par Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** soit étudié le dossier par le Comité consultatif d'urbanisme;

**QUE** soit magasinés et évalués les modèles de portes actuellement disponibles sur le marché.

### **ADOPTÉE**

## **11. Période de questions**

---

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

2022-04-128

**12. Correspondance**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2022.

**ADOPTÉE**

2022-04-129

**13. Levée de la séance**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Marc-André-Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 h 25.

**ADOPTÉE**

---

Jonathan Chalifoux  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.